Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2024/2019(DEC)

14.11.2024

PROJET D'AVIS

de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de la Commission pour l'exercice 2023
(2024/2019(DEC))

Rapporteure pour avis: Assita Kanko

PA_NonLegDec

AVIS

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu'elle adoptera, ce qui suit:

A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondatrices de l'Union et que l'Union s'est engagée à défendre l'égalité dans toutes ses activités, comme le prévoient l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

B. considérant que l'Union peut encore améliorer son action de défense de l'égalité à travers ses politiques, sa législation et ses mécanismes de financement;

1. se déclare vivement préoccupé par le fait que le budget de l'Union ne mette pas suffisamment l'accent sur la protection des femmes et des filles contre la violence; déplore l'absence de données ventilées sur la violence fondée sur le genre et demande instamment que soit imposée l'obligation d'effectuer des analyses d'impact selon le genre axées spécifiquement sur la protection contre la violence afin de permettre le suivi de l'efficacité des mesures prévues dans les actes législatifs;

2. connaît l'engagement de l'Union en faveur de l'intégration de la dimension de genre et insiste sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'élaboration des actes; souligne qu'il faut élaborer de toute urgence une approche commune du viol assortie de sanctions minimales communes dans les législations nationales;

3. s'inquiète des risques financiers croissants liés à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de l'incidence de celle-ci sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes; insiste sur la nécessité de donner la priorité aux mesures qui protègent les enfants, les femmes et les familles;

4. soutient l'objectif de l'initiative «Spotlight» des Nations unies consistant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles et à répondre aux besoins des groupes vulnérables, tels que les victimes de pratiques préjudiciables comme les mutilations génitales féminines ou les mariages d'enfants; prie instamment la Commission de cesser tout financement de mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union qui contribuent à l'oppression des femmes sous toutes ses formes;

5. demande la mise en place d'un cadre de financement stable pour garantir l'efficacité et la viabilité du programme Daphné dans le but de protéger les femmes et les enfants contre la violence.